

Annexe 2. Médiation en santé – Appel à projets « PRAPS IS - Corse 2022 »

1. Définition

« La médiation sanitaire, ou médiation en santé, désigne la fonction d'interface assurée entre les personnes vulnérables éloignées du système de santé¹ et les professionnels intervenant dans leur parcours de santé, dans le but de faciliter l'accès de ces personnes aux droits prévus au présent titre, à la prévention et aux soins. Elle vise à favoriser leur autonomie dans le parcours de santé en prenant en compte leurs spécificités². »

Selon le [référentiel HAS de 2017](#), la médiation en santé pour les personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins permet de :

- « (Re)créer la **rencontre** avec les populations concernées (populations vulnérables et les professionnels de santé / institutions) ;
- Faciliter la **coordination du parcours** de soins ;
- Proposer des **actions collectives** de promotion de la santé ;
- Participer aux **actions structurantes**.

Une grande partie de l'action de médiation est d'**orienter** les personnes vers des professionnels compétents, médicaux ou sociaux. Le positionnement professionnel des médiateurs en santé est autant dans le « **aller vers** » (les publics vulnérables) que dans le « **ramener vers** » les acteurs et dispositifs de droit commun.

Ils ont aussi pour objectifs de **renforcer la capacité d'agir** des personnes, ainsi que le repérage des **inadéquations** et **dysfonctionnements**, leur signalement et une implication dans l'élaboration et la mise en œuvre d'améliorations.

Les médiateurs peuvent être issues des professions médicales, paramédicales, médicosociales, du champ de l'action sociale, ou « parce qu'ils partagent des caractéristiques avec une partie des publics qu'ils accompagnent : médiateurs « pairs » ayant une expérience de vie (parcours de vie, maladie, usage de produits psychoactifs, ...) ou appartenance sociale et / ou culturelle (territoire d'origine ou de vie ; groupes ethnolinguistiques ; ...).

2. Etat des lieux

Aujourd'hui peu de médiateurs / trices en santé sont identifiés comme tels en Corse :

- Une adulte relai « médiatrice en santé mentale » intervient depuis fin 2021 dans les quartiers prioritaires de la ville de Bastia. Cofinancée par la Préfecture de Haute-Corse, l'ARS de Corse, le Centre Hospitalier de Bastia et les bailleurs sociaux (SA Logirem, SA Erilia, OPH2C), le poste est porté par le Centre Hospitalier de Bastia et rattaché à l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité du Pôle psychiatrie adulte.

¹ Isolement géographique, familial ou social, pratiques à risques, environnement juridique et sanitaire défavorable, précarité, méconnaissance du système de santé en France, difficultés liées à la barrière de la langue française ou du numérique. P7 du [référentiel HAS](#).

² Article D. 1110-5 du Code de la santé publique issu du décret n° 2017-816 du 5 mai 2017 relatif à la médiation sanitaire et à l'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé.

- Une médiatrice santé intervient depuis 2019 à l'accueil de jour Stella Maris – Espace médiation santé géré par la FALEP à Ajaccio. Poste cofinancé par la DDETSPP de Corse du Sud et l'ARS de Corse.

Différents acteurs associatifs mobilisent des salariés ou des bénévoles sur des missions se rapprochant de celles des médiateurs en santé : « médiatrices », « médiatrices sociales », « chargées d'accueil et de médiation sociales », ...

Ces fonctions sont très utiles, pour ne pas dire indispensables, et mettent en œuvre des compétences, savoir-faire, et savoir-être réels. Mais ils restent à conforter pour se rapprocher du référentiel HAS et des bonnes pratiques.

3. Éléments de cadrage

L'ARS de Corse souhaite accompagner une dynamique régionale de professionnalisation de ce métier de médiateur en santé pour se rapprocher et atteindre le niveau d'exigence de ce référentiel et des bonnes pratiques. Le présent appel à projets « PRAPS - Inégalités de santé » intègre cette priorité de l'Agence afin de mobiliser des moyens ponctuels ou d'accompagner une stratégie plus globale et à moyen terme.

L'Agence invite les porteurs de projets (associations, GHT, fédérations, centres de formation, ...) susceptibles de s'inscrire dans cette démarche à se manifester par un **projet formalisé** ou une **lettre d'intention** décrivant une méthode et un calendrier.

Celle-ci / celui-ci comportera idéalement **différents volets** structurants, y compris à destination des territoires hors des 2 principaux pôles urbains :

- **Sensibilisation** des acteurs, notamment des dispositifs de droit commun :
 - IFSI, Université, centres de formation, CNFPT, ANFH, ...
 - Assurance Maladie, MSA,
 - Collectivités locales (notamment CPEF, PMI, CLAT, ...),
 - Etablissements de santé (notamment PASS, EMPP mais pas uniquement),
 - ESMS,
 - Professionnels de santé (notamment structures d'exercice coordonné, URPS),
 - Associations,
 - DAC.
- **Information** des professionnels et usagers bénéficiaires potentiels ;
- **Accompagnement** des acteurs dans l'élaboration de **projets** autour de la médiation, portés par des équipes pluridisciplinaires ;
- Faire connaître et faciliter l'accès à l'offre existante et / ou élaborer une offre de **formation**, initiale et continue (spécialisations), en présentiel et / ou à distance, y compris voyages d'étude sur d'autres territoires, participation aux groupes de travail et échanges nationaux, capitalisation et mutualisation de bonnes pratiques, et accompagner les professionnels et leurs employeurs dans leur **démarche de professionnalisation** ;
- Accompagnement à l'élaboration et à la mise en œuvre de **protocoles de coopération** pour optimiser l'utilisation des ressources en médiation santé ;
- Plaidoyer pour une **reconnaissance** des médiateurs en santé et de la médiation en santé en général.

Budget

Cofinancement à rechercher, notamment les financements OPCO et autres financements dédiés à la formation des salariés ou personnes en recherche d'emploi.

Sources et « Pour aller plus loin ... »

- [La médiation en santé pour les personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins](#) – HAS, Octobre 2017.
- Note technique plaidoyer Médiation en santé : une approche et des professionnel.le.s dédié.e.s – Médecins du Monde, juin 2022.